



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **FINANCEMENT POSTDOCTORAL**

**Programme *Ambassadeur***

**2025**

### **DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 22 avril 2025 à 23h59  
(envoi des dossiers par voie numérique)**

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité (mention de double nationalité le cas échéant) :

N° de sécurité sociale :

Téléphone :

Mail :

Adresse personnelle :

Titre du projet de postdoctorat :

Université de rattachement :

Centre de recherche d'accueil à l'étranger :

Date de soutenance de la thèse :

Appréciation du jury :

Nom et prénom du directeur de thèse :

Laboratoire de rattachement :

Cotutelle, le cas échéant (nom du co-directeur et du laboratoire) :

## MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Le ministère des Armées attribue jusqu'à deux financements postdoctoraux par an dans le cadre du programme « Ambassadeur ». Ce programme a pour objectif de financer un **séjour de douze mois à l'étranger** pour un postdoctorant engagé sur un projet de recherche s'inscrivant dans le champ de la recherche stratégique.

**La recherche stratégique** est l'étude des rapports de forces dans les relations internationales et de toutes leurs modalités constitutives. Elle a pour objectif de mieux saisir les différents aspects de la compétition de puissance, dans les phases de préparation, de conduite, comme de résolution des conflits armés, y compris dans les nouveaux domaines de la conflictualité. Il s'agit d'un champ académique pluridisciplinaire qui intéresse en priorité **les sciences humaines et sociales**, tout en intégrant, en fonction du sujet, des approches mixtes.

Le programme est suivi scientifiquement par l'Institut de Recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) dont l'autorité de tutelle est la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS).

---

**Peut faire acte de candidature tout docteur français ou ressortissant d'un pays membre de l'Union Européenne, ayant soutenu sa thèse avec succès (avec ou sans cotutelle, française ou étrangère) au cours des cinq années précédant sa candidature.**

---

Processus d'évaluation et de sélection des candidats :

1. Le candidat postdoctorant, rattaché à un laboratoire universitaire français, propose un projet de recherche et un centre de recherche d'accueil à l'étranger. Cette proposition doit être argumentée et justifiée par l'intérêt scientifique et méthodologique du projet de recherche.
2. Les dossiers de candidature sont soumis à des experts du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ainsi qu'à des chercheurs affiliés à l'IRSEM. Ces experts rendent un avis scientifique sur les dossiers de candidature.
3. Les dossiers de candidature sont par la suite sélectionnés par une commission constituée de représentants du ministère des Armées, sur les critères suivants :
  - l'avis scientifique des chercheurs du CNRS et des chercheurs affiliés à l'IRSEM sur le projet de recherche ;
  - la qualité de la thèse et des travaux de recherche précédemment menés ;
  - la pertinence du projet de recherche au regard des sujets d'intérêt du ministère des Armées ;
  - la pertinence du projet professionnel du candidat ;
  - la pertinence du choix du centre de recherche d'accueil au regard du projet de recherche et du projet professionnel du candidat ;
  - la qualité de l'encadrement.

4. L'université est tenue d'établir un contrat postdoctoral au postdoctorant retenu dans le cadre de ce programme. L'université signe une convention avec la DGRIS afin de permettre la mise en place du financement. L'université et le postdoctorant signent la charte des postdoctorants *RIS-Ambassadeurs* précisant les engagements de chacune des parties. Les modèles de convention et de charte peuvent être retirés auprès de la DGRIS<sup>1</sup>, afin que chaque partie connaisse ses obligations et droits avant la sélection.
5. La DGRIS verse un financement à l'organisme français de rattachement du postdoctorant, permettant à l'université de salarier le postdoctorant pendant douze mois, pour une **rémunération brute mensuelle minimum de 2 900 €**.

**Avant le dépôt de sa candidature au présent programme**, le candidat doit s'être assuré de la faisabilité de son départ auprès de son laboratoire de rattachement français et de son accueil auprès du centre de recherche d'accueil. Le candidat doit s'être également assuré auprès de son université et avant le dépôt de sa candidature, que cette dernière remplit les conditions permettant la signature de la convention de financement.

---

De nombreuses zones régionales présentent une dangerosité élevée. Pour garantir la sécurité des jeunes chercheurs, le ministère des Armées se réserve le droit de refuser le financement à tout candidat dont le centre d'accueil pressenti est situé dans une zone présentant un risque trop élevé.

Pour des raisons de protection du secret de la défense nationale, le candidat est informé qu'en fonction de son sujet de recherche, il pourra faire l'objet d'un contrôle élémentaire, d'une décision d'agrément ou d'une procédure d'habilitation. L'invalidation de ces éléments peut entraîner la résiliation de plein droit de la convention de financement postdoctoral par la DGRIS, dans le cas où cette invalidation compromettrait la tenue même du projet.

---

<sup>1</sup> A l'adresse suivante : [dgris-pacte-enseignement-superieur.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dgris-pacte-enseignement-superieur.contact.fct@intradef.gouv.fr)

## PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

### JOINDRE IMPÉRATIVEMENT :

- ✓ Le présent dossier de candidature, dûment complété **par le candidat** ;
- ✓ Une présentation en **quatre pages maximum** (police 12, *Times new roman* ou *Arial*, interligne simple) du projet de recherche, exposant :
  - la question de recherche ;
  - les objectifs ;
  - la méthodologie ;
  - l'intérêt de l'approche scientifique choisie pour le ministère des Armées.
- ✓ Une liste des publications et des travaux du candidat ;
- ✓ Un *curriculum vitae* détaillé du candidat (sans photographie) ;
- ✓ Le diplôme de thèse ou l'attestation de soutenance à venir (la soutenance devra se tenir **avant juillet 2025**) rédigée par le directeur de thèse ;
- ✓ Le rapport de soutenance de la thèse, le cas échéant ;
- ✓ Une lettre d'appréciation rédigée et signée par le ou les directeur(s) de thèse ;
- ✓ Une lettre d'accord de principe du centre de recherche d'accueil à l'étranger ;
- ✓ Une lettre du laboratoire universitaire français de rattachement portant engagement à l'envoi du candidat dans le centre de recherche d'accueil à l'étranger pour une durée de **douze mois** ;
- ✓ Une publication ou un extrait de la thèse (20 pages), au choix du candidat.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON CORRECTEMENT REMPLI NE SERA PAS EXAMINÉ**

## CALENDRIER

- mardi 4 mars 2025 – début de la campagne de financements postdoctoraux *Relations Internationales et Stratégie* (RIS), programme « Ambassadeur » ;
- **mardi 22 avril 2025 à 23h59 – date limite de dépôt des dossiers de candidature (envoi des dossiers par voie électronique) ;**
- mai 2025 – première phase de sélection : sélection sur dossier par la commission de sélection ;
- juin 2025 – seconde phase de sélection : audition des candidats retenus en première phase par la commission de sélection ;
- juillet 2025 – notification des lauréats puis signature des conventions de financement par l'université de rattachement et signature des chartes RIS par les lauréats.

**Ce dossier et toutes les pièces constitutives doivent être envoyés avant le mardi 22 avril 2025 à 23h59 au plus tard**

Par voie électronique doublée d'un envoi via France Transfert<sup>2</sup> au besoin à :

[doctorantsris@irsem.fr](mailto:doctorantsris@irsem.fr)

(copie) [caroline.verstappen@irsem.fr](mailto:caroline.verstappen@irsem.fr)

(copie) [dgris-pacte-enseignement-superieur.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dgris-pacte-enseignement-superieur.contact.fct@intradef.gouv.fr)

Le mail devra faire figurer la mention suivante dans son objet :

**[CANDIDATURE POSTDOCTORAT AMBASSADEUR 2025]**

**La validation des dossiers de candidature est effective lorsque que le candidat a reçu un accusé-réception par courriel.**

---

<sup>2</sup> <https://francetransfert.numerique.gouv.fr/>





## PROJET POSTDOCTORAL

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET POSTDOCTORAL :

À joindre à ce dossier, une présentation en **quatre pages maximum** (police 12, *Times new roman* ou *Arial*, interligne simple, bibliographie incluse) du projet de recherche, exposant la question de recherche, les objectifs, la méthodologie et l'intérêt pour le ministère des Armées de l'approche scientifique choisie.

**Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier de candidature et m'engage à informer la DGRIS de tout changement relatif à ma situation.**

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature du candidat**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère des Armées pour le traitement de votre candidature et le suivi du dispositif ministériel de soutien à la recherche dans le cadre du Pacte enseignement supérieur. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public dévolue au ministère des Armées.

Les données collectées seront communiquées aux seuls services rattachés au ministère des Armées. Les données sont conservées pendant une durée de 15 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Les demandes d'exercice des droits concernant les traitements de données personnelles réalisés dans le cadre de ce formulaire peuvent être communiquées par courrier postal à la DGRIS au 60 boulevard du Général Martial Valin 75509 Paris Cedex 15, et par voie électronique au délégué à la protection des données du ministère des Armées, dont la fonction est assurée par la directrice des affaires juridiques : [daj.delegue.fct@intradef.gouv.fr](mailto:daj.delegue.fct@intradef.gouv.fr) (copie : [dgris-pacte-enseignement-superieur.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dgris-pacte-enseignement-superieur.contact.fct@intradef.gouv.fr)).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.